

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS**

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>: 19</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>: 14</b>
<b>Absents excusés ayant donné procuration</b>	<b>: 4</b>
<b>Absent</b>	<b>: 1</b>

**Date de la convocation : Mercredi 19 Mars**

L'an deux mille vingt-cinq, **le mercredi 26 mars à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

**14 membres étaient présents :**

Elodie AUMONIER, Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES ; Jean-François SOLA.

**4 membres absents ayant donné procuration :**

Jérôme GALINON a donné procuration à Bernard PROUST.  
Françoise GARRIGUES a donné procuration à Maryse CEREDE.  
Éric GINESTET a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT.  
Georges HENRY a donné procuration à Jean-Claude LAFFONT.

**1 membre était absent et excusé :**

Alain GALY

**Secrétaire de séance :** Elodie AUMONIER

**DELIBERATION N° 02-2025 RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A LA PROTECTION CIVILE EN SOUTIEN ET SOLIDARITE  
AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE**

**Rapporteur : Madame Véronique DOITTAU**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'urgence de la situation,*

**Madame le rapporteur explique que** face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Mons tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une aide exceptionnelle de 1800,00 € à la Protection Civile pour contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte.

**Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide :**

**Article 1 :** D'attribuer un don de 1800,00 € à la Protection Civile en faveur de ses actions suite au passage du cyclone CHIDO sur l'île de Mayotte.

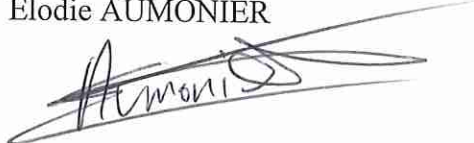
**Article 2 :** De prévoir les crédits nécessaires au budget et d'autoriser le versement d'un don d'un montant total de 1800,00€.

**Article 3 :** D'autoriser Madame le Maire à prendre et signer tous les actes nécessaires à cet effet.

**VOTE : Unanimité**

Fait à Mons, le 26/03/2025

Elodie AUMONIER



Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>